

---

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'INSTITUT  
13 JUIN 2022  
10H**

---

### **Table des matières**

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations générales	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022	2
3. Politique générale	2
- Fermeture d'été du site de Digne	2
- Projets financés - Plan Pluriannuel d'Investissement Formation	2
- Départs retraite 2022	x
- Partenariats : bilan des conventions	
4. Formation	x
- Résultats de l'OVE	x
- Enseignements Hors Maquettes 2022-2023	x
- Modifications des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences)	
- Formation des fonctionnaires-stagiaires : DIU « Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier »	
- Journées d'accueil	
5. Recherche	x
- Classement dossiers campagne accueil enseignants chercheurs invités 2023	
- Bilan annuel des mobilités des étudiants et des enseignants	
6. Questions diverses	x
Annexes	

### **Présents**

#### **Membres avec voix délibérative**

##### Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Marie-Madeleine AGACCIO JENTA; Christine POPLIMONT (représentante d'Éric BERTON); Pascale BRANDT-POMARES; Pierre DESBIOLLES; Françoise LORCERIE; Christine MUSSARD; Marie-Emmanuelle PEREIRA; Nathalie REZZI.

##### Représenté.e. s :

Mesdames et Messieurs Philippe DELAPORTE par Christine POPLIMONT; Boumedienne FEGHOUL par Christine MUSSARD; Sophie FOUACE par Françoise LORCERIE; Christelle JABLONSKI-CASTANER par Marie-Emmanuelle PEREIRA; Lionel NICOD par Pascale BRANDT-POMARES; Maïlys SILVY par Marie-Madeleine AGACCIO JENTA; Vincent STANEK par Pierre DESBIOLLES; Pascal TERRIEN par Nathalie REZZI.

##### Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Blanca BARREDO GUTIERREZ; Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD; Daniel IMBERT; Isabelle LAGADEC; Lola PAPON; Graham RANGER; Magali ROBAGLIA; Vincent VALERY.

#### **Membres avec voix consultative**

Présent.e. s : Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND; Magali BALLATORE; Didier BARD; Patrice BONNET; Christophe BOURDIN; Alice DELSERIEYS PEDREGOSA; Anne

DEMEESTER ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Sandrine ESCHENAUER ; Laurence ESPINASSY ; Jean-François GARCIA ; Delphine JOSEPH ; Patrice LAISNEY ; Christine LE MERO ; Nicolas MASCRET ; Nathalie MIKAILOFF ; Heidi OSTERWALDER ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Martine QUESSADA ; Eric VOTTERO.

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Anne GOMBERT ; Isabelle LANG ; Frédéric LETERME ; Ariane RICHARD-BOSSEZ ; Nicolas SEMBEL ; Anaïs TREMEGE ; Rachid ZAROUF.

---

## **1. Informations générales**

**Pascale BRANDT-POMARES :**

- Présentation de deux représentantes de l'UFR ALLSH : Valérie DEBUICHE Vice Doyenne chargée de la Formation et Virginie CULOMA SAUVA chargée de mission Formation.

- La campagne d'emploi 2022 a été validée par le Conseil d'Administration restreint.
- Les actualités ont été intégrées à l'ordre du jour.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022**

***Le procès-verbal du CI du 4 avril 2022 est adopté à l'unanimité.***

## **3. Politique générale**

### **• Fermeture d'été du site de Digne : demande d'approbation**

**Martine QUESSADA :** Pour rappel les sites de Marseille, Aix-en-Provence et Avignon ferment le 22 juillet au soir et réouvriront le 22 août au matin. L'Inspé de Digne demande une fermeture anticipée le 13 juillet au soir en raison d'une forte diminution du taux de fréquentation à l'approche de la mi-juillet (et compte-tenu du pont du 14 juillet). Cela permettrait d'optimiser les droits aux congés des personnels logistiques en les positionnant à des moments judicieux (peu d'activité et donc peu de besoins sur le site).

***La fermeture anticipée du site de Digne le 13 juillet 2022 est votée à l'unanimité.***

### **• Projets financés - Plan Pluriannuel d'Investissement Formation**

**Martine QUESSADA :** Pour l'année 2022, l'Inspé a obtenu une dotation de 66.668 euros pour le Plan Pluriannuel d'Investissement Formation. Ces fonds ont vocation à améliorer et moderniser les espaces pédagogiques :

- Rénovation des salles de travaux dirigés et des amphithéâtres
- Equipement des salles en matériel de visioconférence et en mobiliers informatiques
- Création de nouveaux espaces pédagogiques
- Renouvellement de matériel pour les travaux dirigés
- Possibilité de créer des tiers lieux

Cette enveloppe est utilisable de préférence sur l'année 2022 et uniquement pour des dépenses d'investissement : montant maximum unitaire HT et avec une durée de vie relativement longue.

Des projets ont été identifiés au sein de l'Inspé (présentés lors de la Commission Financière du mois d'avril et également sur proposition du Pôle Numérique).

Les sites de Marseille et de Digne ont récemment été rénovés et n'entrent donc pas dans le cadre de ces projets.

Les sites d'Avignon et d'Aix sont demandeurs (cf. Annexe 1 pour le détail). Les montants peuvent être modifiés entre la demande et l'exécution de la dépense car les devis peuvent évoluer. La somme de ces projets ne couvre pas totalement le montant de la dotation, il reste un solde utilisable de 11.068 euros. Cette marge pourra couvrir l'évolution potentielle des devis ou les critères d'éventuelles procédures financières concernant les bons de commande. Par ailleurs nous serons certainement amenés à ajouter des projets au cours de l'année. Ces projets doivent être validés par les membres du Conseil d'Institut. Un point d'avancement de ces projets sera réalisé lors du prochain Conseil d'Institut.

**Pierre DESBIOLLES :** Demande que l'objet du vote soit précisé. S'agit-il d'autorisations

d'engagement ? Est-ce un plafond à ne pas dépasser ?

**Martine QUESSADA** : Le plafond n'est pas atteint. Le solde pourrait être reporté en 2023. Si d'autres projets se rattachent durant l'année et qu'ils sont éligibles nous vous demanderons de les valider lors du prochain Conseil d'Institut et ferons un bilan sur l'utilisation de cette dotation.

**Pierre DESBIOLLES** : Les chiffres présentés sont donc indicatifs, si le CI vote aujourd'hui on ne pourra pas dépasser le montant de 66.668 euros : c'est un fléchage indicatif de cette somme sur les 4 postes de dépenses que l'Inspé espère pouvoir réaliser d'ici à la fin de l'année.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Précisions sur cette enveloppe :

- Toutes les composantes d'AMU ont été destinataires d'une enveloppe de la VP Formation relative à leur taille.

- Nous avons à cœur de pouvoir mener ces projets que, dans une politique budgétaire pluriannuelle, nous aurions voulu engager. Cette dotation nous permet d'aller plus vite.

**Martine QUESSADA** : Nous n'avons pas pu le présenter lors du budget prévisionnel car nous avons été informés fin mars de la disponibilité de cette enveloppe pour l'Inspé.

**La répartition de la dotation est adoptée à l'unanimité.**

#### • **Départs retraite 2022**

**Laurence ESPINASSY** : Beaucoup de départs à la retraite cette année. Des départs annoncés soit dans l'immédiat soit à la rentrée : Josiane CHAMBON Formatrice PE en lettres (Marseille), Marjolaine CHATONEY longtemps responsable du Collège Sciences, Jean Yves DALVERNY Formateur et responsable en EPS, Brigitte FORNET PRAG et responsable du parcours Espagnol, Françoise GAIDET PRAG Arts Plastiques, Alain GARCIA PE représentant de la Direction sur le site de Digne, Sylviane MAXIMIN PE (Digne), Nathalie RICHIT PRAG Eco-Gestion, Frédéric SAUJAT PR et ancien Directeur Adjoint de l'Inspé et Brigitte TAFFORIN Responsable du parcours Documentaliste.

Cela va faire un grand vide, on leur souhaite une belle retraite.

**Martine QUESSADA** : Pour le personnel administratif et technique : départ le 1<sup>er</sup> mai de Saida ESSAIDI en poste BAP G (métiers liés à la logistique) donc il sera potentiellement compliqué pour la remplacer ; Jeanne FRIGANO du pôle formation le 1<sup>er</sup> avril qui a été remplacée par Quentin GUIOT ; William FOURNIER du pôle numérique qui partira le 24 août pour lequel le poste est au concours pour le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Pierre DESBIOLLES** : Sur quelle période s'échelonnent les départs ?

**Laurence ESPINASSY** : Entre avril et début octobre 2022. Nous avons en prévision une campagne d'emploi conséquente de mi-temps partagés : ouverture de 12 postes pour remplacer les départs à la retraite ainsi que 3 enseignants qui n'ont pas souhaité renouveler leur contrat.

**Martine QUESSADA** : D'autres personnes peuvent se déclarer entre-temps ; il s'agit ici des départs confirmés.

**Pascale BRANDT-POMARES** : En matière de campagne d'emploi toutes les affectations définitives ont été entérinées.

**Laurence ESPINASSY** : Les dossiers sont recevables jusqu'au 15 juin.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Satisfaction de voir cette campagne d'emploi terminée car il y avait beaucoup de postes à pourvoir cette année, à titre provisoire et à titre définitif.

**Pierre DESBIOLLES** : Un appel à candidature a-t-il été relayé par le Rectorat ?

**Laurence ESPINASSY** : Oui nous avons eu des réunions préalables avec le Doyen des IPR et les IPR des disciplines concernées. L'appel est paru au Bulletin Académique. Nous avons un bon nombre de candidats ; nous espérons avoir toutes les disciplines.

#### • **Partenariats : bilan des conventions**

**Pierre DESBIOLLES** : Nous faisons chaque année le bilan des partenariats ; pourrez-vous nous indiquer s'il y a des nouvelles conventions ?

**Patrice LAISNEY** : Cf. diaporama bilan des conventions 2021-2022 en Annexe 2. Je remercie Caroline GAREAU qui m'aide dans cette action en s'assurant du suivi et de l'établissement des conventions. Nos partenariats se déclinent sur 6 volets :

- Actions culturelles : pas de nouveauté ; certains partenariats sont en cours de mise en

- place et n'ont pas encore donné lieu à une convention (notamment les deux derniers)
- Formation et numérique : ce sont des partenariats anciens ; travail en étroite collaboration avec le réseau CANOPE.
  - Partenaires sociaux et éditoriaux : nous accompagnent sur la plupart de nos événements (journées portes ouvertes, journées d'accueil...). Ce sont des partenaires fidèles.
  - Santé/éducation à la santé : partenariats qui fonctionnent depuis des années, régulièrement amendés.
  - Soutien scolaire : nouveaux partenaires depuis l'année dernière qui permettent d'augmenter l'offre faite aux étudiants dans le cadre de l'UE3 (dont notamment l'UE « engagement associatif ») : AFEV (en partenariat avec AMU), Energie Jeunes, PACQUAM.
  - International : le plus dynamique actuellement. Partenariats avec des Lycées français, dans le cadre de mobilité Erasmus (conventions en cours), avec le NIE de Singapour (équivalent de l'Inspé), Dakar et l'OMEP.

De nombreux partenariats anciens et nouveaux (en cours de consolidation via l'établissement de conventions). Le défi est de faire connaître ces partenariats pour que les collègues puissent les solliciter dans le cadre de la formation mais aussi des équipes de recherche et d'Ampiric.

**Françoise LORCERIE** : Quelle est la nature de la relation avec Singapour et Dakar ?

**Alice DELSERIEYS PEDREGOSA** : L'objectif est de montrer les partenariats qui sont en train de se constituer, d'avoir une projection sur l'avenir. Nous avons été contactés par Le National Institute of Education de Singapour dans l'objectif d'accueillir leurs étudiants futurs enseignants au sein de l'Inspé sur un délai relativement court et de les mettre en stage dans les établissements scolaires bilingues. Nous servons de relais pour accueillir ces étudiants, s'assurer qu'ils sont intégrés dans une structure universitaire puis qu'ils puissent partir en stage dans des établissements scolaires. La réciproque est en train d'être défini dans la convention.

C'est un élément important car il témoigne d'un travail diplomatique intense pour que Singapour choisisse de démarrer un partenariat avec la France et avec les Inspé. Seront également prévus des échanges de chercheurs.

**Hélène ARMAND** : concernant le partenariat en projet avec le CRFPE de Dakar, il s'inscrit dans une convention signée avec le rectorat. Le partenariat prend 2 formes :

- Des mobilités de stage d'étudiants ;
- Le déplacement d'une délégation du CRFPE à l'Inspé pour développer de la formation à 2 niveaux : sur l'aspect usage du numérique pour les formateurs du CRFPE et pour de la formation des formateurs.

Le partenariat est signé et il démarre en septembre.

**Françoise LORCERIE** : est étonnée qu'il n'y ait aucun partenariat méditerranéen.

**Pascal BRANDT-POMARES** : je souscrirais à cet étonnement si par ailleurs je ne savais pas qu'en recherche, il y a, de part les laboratoires, de nombreux partenariats anciens, notamment un séminaire nommé SIEST.

**Alice DELSERIEYS PEDREGOSA** : je précise que les partenariats présentés ici sont des nouveaux partenariats en cours de construction, de signature. Au denier CI, le projet Teacher Academy a été présenté qui présente des partenaires comme l'Italie et la Grèce. Il y a également des projets avec la Tunisie...

**Magali BALLATORE** : Il y a également l'OREM copiloté avec Christine Mussard.

**Hélène ARMAND** : on a également obtenu le réseau UNITWIN, qui est un réseau de Chair UNESCO dans lequel sont engagés la Tunisie, le Cameroun, le Burkina Faso, le Vietnam... (ils sont 10). Ce que présente Alice est vraiment ce qui est en cours de développement.

**Pierre DESBIOLLES** : ce sujet intéresse beaucoup. Peut-être faudrait-il prévoir dans un prochain conseil une présentation sur un ou deux partenariats et donner aux membres la liste complète des partenariats ?

Tous ces partenariats sont-ils spécifiques à l'Inspé ?

**Patrice LAISNEY** : pour certains, ce sont des partenariats avec AMU, d'autres sont des partenariats plus spécifiques à l'Inspé.

**Patrice BONNET** : le planning familial, par exemple, est spécifique à l'Inspé. Il s'agit d'un programme PRODAS de développement des compétences psycho-sociales dans les classes.

**Pierre DESBIOLLES** : il faudrait ajouter en quelques mots les objectifs de chaque partenariat.

**Nathalie REZZI** : au sujet de la mobilité étudiante avec la possibilité de stage dans des écoles. Ce serait sous quelles conditions pour les étudiants ? En particulier au niveau des frais de déplacement et des frais de séjours sur place, cela se passerait comment ?

**Alice DELSERIEYS PEDREGOSA** : il y a un bilan des mobilités qui va être évoqué dans les points suivants de l'ODJ.

**Pascale BRANDT-POMARES** : cet inventaire a l'avantage de montrer ce que nous faisons. On a tout intérêt à mieux faire savoir ce que l'on fait dans chacun de ces partenariats et à travailler sur la visibilité de ces projets.

## 4. Formation

### • Résultats de l'OVE

**Nicolas MASCRET** : Présentation d'une courte sélection des résultats.

2 éléments introductifs car nous sommes dans une année particulière :

- Mise en place de la nouvelle maquette
- Etudiants de M2 à cheval sur deux maquettes dans cette année de transition

Ces éléments se retrouvent dans certains résultats.

**Modalités de l'étude** : enquête menée de fin avril à mi-mai 2022 (4 relances) auprès des étudiants des 4 mentions de Masters 1 et 2. 1426 participants soit un taux de participation de 51% des inscrits à l'Inspé (en augmentation versus 2021). Axe de progression : sur l'étendue en fonction des parcours et des options (83% de participation selon les parcours / options, jusqu'à 11%). Je remercie publiquement les collègues responsables de parcours et d'options qui font des relances auprès des étudiants pour les inciter à répondre à ces enquêtes.

**Méthodologie** : items communs à toutes les composantes universitaires d'AMU avec possibilité d'intégrer des questions spécifiques à l'Inspé par rapport à des problématiques liées à son activité ou son actualité. Point important : dès que les résultats sont connus, chaque responsable de parcours reçoit un rapport de synthèse pour le Master 1 et un autre pour le Master 2. Ces rapports en fonction du parcours ou de l'option ne remontent pas à la Direction de l'Inspé, il s'agit de documents internes à chaque parcours/option (utilisés par exemple dans les conseils de perfectionnement, les conseils pédagogiques au sein des parcours et des options...). Les seuls résultats transmis à la Direction sont des résultats compilés, au niveau des années par exemple.

**Résultats globaux** (cf. annexe 3) :

4 grand axes :

- 2/3 environ des étudiants se déclarent satisfaits / plutôt satisfaits de leur formation à l'Inspé ;
- 2/3 environ des étudiants se déclarent satisfaits / plutôt satisfaits du contenu des enseignements ;
- Résultats plus mitigés sur l'organisation de la formation, sans doute liés à la mise en place de la nouvelle maquette ;
- 2/3 des étudiants pensent être bien informés / plutôt bien informés au sein de leur formation.

Par rapport à l'année dernière, malgré la modification de la maquette, les scores de satisfaction quant à la formation et au contenu des enseignements sont identiques. L'organisation et l'information au sein de la formation a légèrement baissé.

Une tendance globale : les scores de M1 sont légèrement supérieurs à ceux de M2 (lesquels sont en année de transition entre l'ancienne et la nouvelle maquette).

**Sélection de résultats particulièrement emblématiques :**

- 68% considèrent que l'articulation Formation/Recherche/Terrain apparaît clairement ou très clairement dans leurs parcours. Score en augmentation versus

2021. On peut faire l'hypothèse que la nouvelle maquette de formation permet de mieux mettre en exergue cette articulation ;

- Un des axes du projet AMPIRIC est l'impact que peut avoir ce projet sur la formation initiale et sur la formation continue. Les questionnaires ayant été élaborés début décembre 2021, nous n'avons pas pu intégrer de questions très spécifiques sur AMPIRIC. Toutefois, nous avons posé une question très macro à savoir « avez-vous entendu parler du projet AMPIRIC dans votre formation ? ». Une écrasante majorité (quasiment 90%) des étudiants n'en a pas entendu parler. Nous intégrerons des questions plus spécifiques dans le questionnaire de l'année prochaine sur les retombées que le projet AMPIRIC peut avoir sur la formation initiale et la formation continue. Les enquêtes menées avec l'OVE vont nous permettre de faire un suivi longitudinal sur cet aspect ;
- 97% des étudiants considèrent que le stage participe à leur formation professionnelle ;
- 3/4 des étudiants estiment que les TD réalisés à l'Inspé en appui sur le stage participent à leur formation professionnelle.

#### **Quelques scores marquants :**

- Score le plus haut : 90% environ des étudiants considèrent que le/la responsable de leur année d'étude est disponible pour répondre à leurs questions ;
- Score le plus bas : score qui revient régulièrement, quasiment les 3/4 des étudiants considèrent qu'ils n'ont pas assez d'informations sur les possibilités d'orientation ou de réorientation, que ce soit à l'Inspé, à AMU ou dans d'autres universités.

Pour finir, voici les résultats autour des raisons du choix de la formation (non présenté les années précédentes) : la vocation et les métiers et débouchés à l'issue du master MEEF sont de très loin les raisons principales qui ont conduit les étudiants à choisir une formation en master MEEF. Cela renvoie à la remarque précédente de Pascale BRANDT-POMARES sur le questionnement « les étudiants en master MEEF vont-ils mieux réussir aux concours » Ce qui ressort dans cette enquête, c'est qu'ils viennent pour se former professionnellement, pour les métiers et pour réussir aux concours.

**Claire ENEA-DRAPEAU** : les items proposés aux étudiants sont-ils proposés par AMU ou bien l'Inspé a-t-il une marge de manœuvre pour les affiner ?

**Nicolas MASCRET** : sur certains items, il n'y a aucune marge de manœuvre, pour d'autres l'Inspé peut demander, selon la politique ou l'actualité de l'Institut, d'investiguer plus précisément (ex de l'approche par compétence) et enfin pour d'autres encore, à l'échelle des parcours ou des options, il est possible d'intégrer des questions plus spécifiques.

Dernier élément : cette année c'était la mise en place des UE3 et de la nouvelle forme de la culture commune et 7 items ont été proposés. Les résultats seront présentés dès qu'ils seront disponibles.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Après toutes les réformes déjà subies, il serait bien de pouvoir se poser pour avoir une vue d'ensemble de toutes les enquêtes menées. Evaluer ce qui est fait à l'Inspé est une manière de reconnaître tout le travail produit et de nous aiguiller sur ce qui doit être amélioré.

**Aurélié PASQUIER BERLAND** : Quelle était la visée de l'item sur AMPIRIC ?

**Nicolas MASCRET** : L'item a été ajouté 2 jours avant la clôture des questionnaires. Lors d'une réunion, ont été évoqués les critères d'évaluation spécifiques de l'impact d'Ampiric sur la formation initiale. L'idée était d'avoir un 1<sup>er</sup> indicateur macroscopique. Et il ne fallait pas prendre le risque de prendre des indicateurs plus précis pour ne pas que les membres du GT pensent que ces critères étaient d'ores et déjà fixés.

**Aurélié PASQUIER BERLAND** : Cet impact-là est très intéressant et celui de SFERE aurait également pu être évalué. Il aurait d'ailleurs probablement donné plus de résultats dans la mesure où AMPIRIC est très récent.

**Nicolas MASCRET** : Tout à fait d'accord. Par ailleurs, l'articulation formation – recherche – terrain n'est pas toujours mentionnée et c'est effectivement dommage car c'est un des axes de SFERE et d'AMPIRIC. C'est un point de vigilance.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Absolument d'accord sur le fait que dans nos actions le fondement est l'articulation formation – recherche – terrain, mais d'un point de vue pratique, la question n'a pu être abordée que parce qu'elle émanait d'AMPIRIC et plus largement se dire que cette articulation est à l'initiative de l'Inspé, de la volonté de travailler avec les laboratoires de recherche (ADEF en rattachement principal) et Psyce (en rattachement secondaire).

Si le directeur de SFERE est d'accord pour que l'enquête Inspé intègre cette demande-là, celle peut se faire.

**Aurélié PASQUIER BERLAND** : Pascal Terrien n'est pas présent et je ne sais pas quelles remontées lui sont faites lors de l'établissement des questionnaires mais je pense qu'il serait intéressé. Et sans entrer dans le détail de SFERE et AMPIRIC, déjà savoir quelle connaissance et compréhension les étudiants ont de cette articulation ?

- **Enseignements Hors Maquettes 2022-2023**

**Patrice BONNET** :

Chaque année sont votés pour l'année suivante, les enseignements hors maquettes.

Cadre règlementaire : ce sont des enseignements ou activités d'accompagnement pédagogique qui ne sont pas prévus dans les maquettes de diplômes, non valorisés par des ETCS et qui ne donnent pas lieu à des évaluations. L'enveloppe des EHM est fixée à 1% du montant total des heures d'enseignements dispensées par la composante et elle est incluse dans l'enveloppe globale des heures complémentaires.

Les EHM financés par un dispositif spécifique ne rentrent pas dans le calcul des 1%.

Présentation d'un document avec l'ensemble des EHM à voter pour la rentrée prochaine.

Parmi ces EHM, cette année nous avons d'autres types d'EHM, qui peuvent être financés par des dispositifs spécifiques de type AMIDEX, plus des enseignements hors maquettes financés par des dispositifs spécifiques. EHM 2022-2023 (cf. Annexe 4). Parmi eux, il y a les EHM que nous faisons voter chaque année parce que nous les sollicitons chaque année (globalisés à 250h) :

- Les formations culturelles (chorale, atelier d'expression dramatique). Les enseignements non crédités entrent dans le cadre du hors maquette pour un total de 100h ;
- Les enseignements aux premiers secours, dispensés par des étudiants et des enseignants de la Mention 4, essentiellement dans le cadre de la délivrance du certificat de SST pour les étudiants de la Mention 1, à hauteur de 140h.

Cette année, on a ajouté et on propose au vote des EHM AMIDEX dans le cadre du projet AMPIRIC. Cela fait écho aux résultats qui viennent d'être présentés par Nicolas MASCRET, sur le fait que les étudiants ne connaissent pas beaucoup le projet AMPIRIC. Nous avons la volonté d'impulser ce projet au sein des maquettes, mais aussi de manière un peu différente, en particulier en mettant en place un système de parrainage entre étudiants de M1 et de M2 de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année. Dans ce cadre-là, nous allons impulser des EHM qui vont permettre la mise en place d'espaces/d'ateliers de travail pour à la fois initier et accompagner le parrainage.

Deuxième type d'activité que nous souhaitons mettre en place : nous avons aussi des étudiants qui se déterminent au sein de certains axes du pôle AMPIRIC, en termes de préoccupations et d'intérêt qui ne sont pas inclus dans la maquette (par exemple des étudiants qui souhaitent partir à l'étranger ou qui souhaitent travailler sur un point particulier du dispositif AMPIRIC) ; nous souhaitons mettre en place des mentorats entre certains enseignants ou autres personnels qui travaillent autour du projet AMPIRIC et nos étudiants, dans le cadre des particularités de la formation.

Ces EHM sont globalisés à hauteur de 250h pour l'année prochaine.

Nous essayons dans ce cadre d'impulser aussi la dynamique du projet AMPIRIC dans les activités autres que celles incluses dans les maquettes.

**Françoise LORCERIE** : la nouveauté cette année serait le mentorat ?

**Patrice BONNET** : l'idée est effectivement de mettre en place du mentorat, du parrainage entre les M1 et les M1. Cela nécessite un accompagnement des étudiants par les formateurs. Ce sont des heures destinées aux enseignants qui participeront au projet.

**Pascale BRANDT-POMARES** : AMPIRIC nous donne des ressources pour faire des choses nouvelles. Trouver des volontaires pour la mise en œuvre sera facilité par ces heures hors maquettes.

**Pierre DESBIOLLES** : ces heures sont des heures complémentaires ? Dans le service ?

**Patrice BONNET** : cela dépend, ça pourra être les 2.

**Pierre DESBIOLLES** : ça s'inscrit dans le projet AMPIRIC. Est-ce qu'il y aura un impact sur la recherche ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : le DSE d'AMPIRIC devrait porter sur ce suivi de cohorte assez rapidement.

**Nicolas MASCRET** : c'est un élément à l'ordre du jour très prochainement car c'est dans le cahier des charges d'AMPIRIC

**Pascale BRANDT-POMARES** : informe le CI que Virginie BABY-COLLIN a donné sa démission et salue tout le travail qu'elle a mené. Le projet continue et Mathilde FAVIER qui en est la cheffe de projet poursuit son travail en attendant de savoir qui prendra la suite en qualité de Responsable Scientifique et Technique.

**Pierre DESBIOLLES** : c'est obligatoire pour les étudiants de M1 ?

Patrice Bonnet : on va tenter de l'initier pendant les journées d'accueil, donc tout le monde va en bénéficier et l'idée serait de le pérenniser.

**Les enseignements hors maquettes sont adoptés à l'unanimité.**

- **Modifications des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences)**

**Patrice BONNET** : Nous les avons rédigées l'année dernière avec le changement de maquette. Pas de modifications cette année mais nous devons apporter une précision dans les textes en lien avec le décret du 12 novembre 2021 quant aux aménagements proposés pour les épreuves d'examen des étudiants en situation de handicap. Il est demandé de mettre en place une liste des aménagements proposés de manière à ce que les étudiants concernés n'aient pas à demander à chaque épreuve, un aménagement. (cf. Annexe 5). Cette liste a été déterminée à l'échelle d'AMU ; nous avons souhaité la mettre à l'identique dans nos M3C de manière à ce que les étudiants concernés puissent bénéficier d'un continuum dans la prise en charge de leur situation de handicap. Si un étudiant souhaite bénéficier d'autres aménagements que ceux qui figurent dans le texte, il devra suivre la procédure habituelle.

C'est une facilité, même si à l'Inspé nous n'avons pas d'examen de contrôle terminal, il nous a semblé important de préciser un certain nombre d'aménagements de manière à ce que nos étudiants n'aient pas cette contrainte absolue d'avoir un rendez-vous médical.

**Claire ENEA-DRAPEAU** : il s'agit d'aménagements uniquement pour les épreuves des concours. Concrètement un étudiant, après le bac, qui a déjà bénéficié d'aménagement pour ses épreuves, n'a plus besoin de faire des démarches supplémentaires. C'est une grande simplification pour nos étudiants.

**Les modifications des M3C sont adoptées à l'unanimité.**

- **Formation des fonctionnaires-stagiaires : DIU « Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier »**

**Patrice BONNET** : L'année prochaine nos fonctionnaires stagiaires ne seront plus présents dans nos formations de Master MEEF, mais ils seront intégrés dans le cadre d'un DIU (Diplôme Inter-Universitaire) présenté il y a quelques mois (au dernier CI), dont certains éléments se sont précisés depuis. L'arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixe les modalités du dispositif. Celui-ci renforce le rôle de la Commission Académique pour l'adaptation des parcours. Pour rappel : en début d'année tous les stagiaires peuvent bénéficier d'un parcours adapté permettant de prendre en compte les acquis antérieurs.

2 profils se dessinent :

- Un parcours « créditant » (10 à 20 jours de formation + temps-plein en établissement) : parcours d’approfondissement ou de consolidation selon leur origine (à savoir issus d’un MEEF avec ou sans contrat d’alternant). Il a été décidé à l’échelle académique que ce parcours créditant représenterait environ 60h, c’est-à-dire la même formule que l’actuelle pour le 2<sup>nd</sup> degré. Contrairement à ce qui avait été annoncé il n’y aura pas d’inscription au sein d’un DIU particulier ;
- Pour les stagiaires non titulaires d’un master MEEF : formation en alternance avec un mi-temps en établissement scolaire et un mi-temps de formation : ainsi nommé parcours d’adaptation.

Ils seront réunis dans un dispositif de DIU « Professeurs et CPE stagiaires : entrée dans le métier ».

Ce DIU est un diplôme commun à tous les Inspé, pour répondre à une volonté au niveau national d’homogénéiser le cadre de la formation tout en conservant une part de latitude au local. Deux principaux enjeux :

- Créer un statut d’enseignant en formation : ce DIU doit s’inscrire dans un nouveau continuum de formation, puisqu’il s’agit d’un diplôme et d’une nouvelle année de formation dans le fonctionnement des Inspé et des universités partenaires ;
- Construire un cadre de reconnaissance des compétences acquises au cours de l’année de formation : créer un cadre lisible de formation pour cette année supplémentaire avec des moyens complémentaires de fonctionnement alloués pour absorber le coût de cette nouvelle formation (MESRI).

La création de ce nouveau diplôme implique de demander une ouverture de ce DIU à AMU, dans sa déclinaison locale (cf. fiche d’identité, en Annexe 6).

Projection de 480 stagiaires mi-temps (fourchette haute), basée sur une prévision nationale sur les stagiaires 2<sup>nd</sup> degré proratisée pour le 1<sup>er</sup> degré.

Objectifs généraux du DIU :

- Accueillir les lauréats des concours de recrutement non titulaires d’un master MEEF ;
- Développer pendant leur année de stage les compétences professionnelles attendues en vue d’une titularisation ;
- Adaptation à leurs futures fonctions, via la culture commune de la profession et la spécificité des métiers du professorat et de l’éducation dans leur contexte d’exercice ;
- 3 parcours distincts dans ce DIU : parcours Professeur des Ecoles, parcours Professeur de collèges et lycées, parcours Conseiller Principal d’Education.

Principes généraux : les orientations de la formation sont cadrées par l’arrêté du 4 février 2022. L’offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun, comprenant entre autres des éléments liés aux grands enjeux suivants : la laïcité et les valeurs de la République ; la scolarisation des élèves aux besoins éducatifs particuliers ; l’égalité filles-garçons ; le numérique (certification au numérique, conformément au référentiel partagé par tous les Inspé). La formation comporte également des dispositifs liés à l’alternance, dont la didactique et la pédagogie. Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l’adaptation de son parcours de formation.

Organisation et informations pédagogiques :

- Période d’enseignement (indications) : de fin août 2022 à mi-juin 2023 ;
- Environ 30 semaines de formation.

Nous avons fait le choix de construire une équipe pédagogique pluridisciplinaire en prenant appui sur l’expertise de chacun dans la formation des enseignants. Nous avons identifié les enseignants qui pouvaient être en lien avec l’accompagnement et le suivi du développement des compétences professionnelles ; avec les grands enjeux de culture commune des métiers de l’enseignement et de l’éducation ; et avec les dispositifs de formation liés à l’alternance dont la didactique et la pédagogie. Cette liste n’est pas contractuelle (en termes de volumes horaires et d’exhaustivité). Nous avons par exemple

ciblé dans un premier temps les responsables de formation pour l'alternance. Ils vont être contributeurs de cet axe là, mais pas seulement.

Il faut faire voter un diplôme, mais également constituer une équipe.

Contenus de la formation (cf. Annexe 6) : 3 axes identifiés.

- Projets d'enseignements et de l'accompagnement des élèves (spécificité du métier) ;
- Pratiques réflexives du métier et mise en situation professionnelle (développement des compétences au plus proche des demandes de étudiants) ;
- Environnements professionnels et activités de l'enseignant/CPE. Cet axe est important et nous avons souhaité le mettre en place après nos échanges avec le rectorat sur le fait que nos stagiaires actuels ne parviennent pas toujours à s'investir complètement dans leur établissement du fait de leur situation à mi-temps. Pour y remédier, un temps de formation est prévu sur le suivi des activités en établissement (travail autour des projets, des réunions, la participation à des formations d'équipe...). Cet axe permet d'avoir un « compte temps » qui permet d'intégrer tout ce qui se fait en établissement dans les heures de formation. Cette partie « établissement formateur » a déjà été expérimentée dans le cadre du DESU.

La formation va représenter environ 250 h au total (comme actuellement le mi-temps formation).

Le contrôle de connaissances / cadre du diplôme (cf. Annexe 6) :

Il y a une volonté de s'inscrire dans la dynamique de l'Inspé et l'Académie d'Aix-Marseille, en ayant un contrôle continu intégral qui va s'appuyer sur le référentiel de formation que nous avons déjà dans le cadre du master MEEF et que l'on travaillera dans le cadre du DIU. Cela va nécessiter de prendre en compte dès le début de l'année un dispositif d'auto positionnement des stagiaires, puis tout au long de l'année un suivi et un accompagnement dans le développement des compétences et les aider à faire un choix. Enfin le stagiaire devra mettre en avant tout au long de l'année la progression via des traces de son activité. Une approche ancrée dans une approche par compétences, un référentiel déjà connu.

Ce sera l'objet de la modalité d'évaluation des connaissances et des compétences, mais dans le document et le logiciel de saisie il y a uniquement le contrôle de connaissances.

Annexe financière (cf. Annexe 6) : aujourd'hui le diplôme n'est pas financé. Nous avons fait une estimation de son coût sur la base de la lettre envoyée par France Universités aux Vice-Présidents Formation et aux Présidents d'Université indiquant que les ministères allaient mettre en place l'année prochaine un financement spécifique pour cette formation à hauteur de 1600 € par stagiaire. Ce financement, pour le moment, nous ne l'avons pas. Donc nous investirons en fonction de l'arrivée de ces moyens, en supplément des moyens humains déjà à notre disposition.

**Nathalie REZZI** : dans le document, il y a une colonne « vacataires » avec un nombre d'heures assez conséquent. Qui sont ces vacataires ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : le recours aux vacataires est imparable, nous n'avons pas les forces suffisantes pour absorber les heures complémentaires que va représenter cette nouvelle charge de travail.

**Patrice BONNET** : ce DIU est un diplôme supplémentaire. On ne va fermer que le DESU, mais il n'y avait pas 4400 heures dépensés dans cette formation. Il faut donc recourir à des vacataires.

Il est à prévoir une chute du nombre de stagiaires dans le DIU car il y aura davantage de temps plein. Il va donc y avoir 1 ou 2 années de transition, de rééquilibrage où il y aura un besoin en heures de vacataires.

**Françoise LORCERIE** : sur quel raisonnement s'appuyer pour dire qu'ils seront de moins en moins nombreux ?

**Patrice BONNET** : dans la logique de la formation master MEEF et de la refonte des concours, il est à espérer que les compétences évaluées dans le concours puissent recruter beaucoup plus d'étudiants ayant le master MEEF que d'étudiants n'ayant pas le Master.

C'est une hypothèse. Cette année en M2, il y a eu peu d'étudiants qui ont préparé et passé le concours. Une grande partie des étudiants, en M2, étaient fonctionnaires-stagiaires.

**Françoise LORCERIE** : qu'en est-il des 60 heures pour ceux qui ont le master MEEF et qui vont avoir un surcroît de formation ?

**Patrice BONNET** : Les 60 heures pour les temps plein. Nous avons une expérience dans le secondaire puisque nous accueillons des FSTG à temps plein et qu'il y avait 10 jours de formation, ce qui correspond à 60 heures. La grande différence est que dans les temps pleins, il y aura un nouveau temps plein, les professeurs des écoles. Ce modèle n'est pas simple à mettre en place car les temps pleins n'auront pas de décharge ou d'aménagement de service.

**Aurélie PASQUIER** : concernant les 3000 heures des vacataires, est-il possible qu'elles deviennent des heures enseignants-formateurs ?

**Patrice BONNET** : ces heures ne sont pas fléchées vacataires.

**Pascale BRANDT-POMARES** : il faudra mettre en œuvre un modèle qui fonctionne sans perdre notre âme. Ce qui est fait en master doit inspirer ce qui se fera dans le DIU avec moins de contraintes, plus de responsabilités de l'employeur et plus d'importance de l'établissement formateur.

**Claire ENEA-DRAPEAU** : il s'agit d'une année de formation supplémentaire et la direction est très vigilante par rapport à la qualité de vie au travail. Avons-nous une idée de l'impact que va avoir ce nombre d'heures supplémentaires sur les services, les ressources humaines ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : effectivement les besoins ont été anticipés et ils sont au-delà de nos moyens. Il faudra donc avoir recours à des moyens supplémentaires qui nous permettront peut-être de recruter. Mais pour l'instant, ces moyens n'étant pas arrivés, nous ne pouvons que dire qu'il s'agira d'heures complémentaires au sens d'heures au-delà des services.

**Aurélie PASQUIER** : au-delà des heures vacataires à dégager, il va également falloir mobiliser du temps pour l'ingénierie, ce qui est un travail conséquent. Est-ce que le coût est évalué ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : le coût en termes d'heures est évalué. Cela n'enlève pas la question de la charge. Cette ingénierie doit passer par le fait de déléguer des heures à d'autres. Il est impossible d'absorber ces heures en totalité mais l'ingénierie et la maîtrise doivent rester à l'Inspé.

**Patrice BONNET** : il y a une expertise et des compétences « dans la maison ». Des personnes ont déjà été identifiées et on est en cours de réflexion sur comment accompagner au mieux le déploiement. Ce DIU génère un mode de fonctionnement différent. En aucun cas, le master MEEF sera « dépouillé » pour déployer le DIU.

**Le cadre de la formation des fonctionnaires-stagiaires : DIU « Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier » est adopté à l'unanimité.**

- **Journée d'accueil**

**Heidi OSTERWALDER** : dates des journées d'accueil pour tous les étudiants sur les 4 sites  
Digne : 8 septembre

Avignon : 9 septembre

Aix : 12 et 13 septembre

Marseille : 15 et 16 septembre

1<sup>ère</sup> journée : intégration des masters 1, sous forme ludique (course d'orientation et concours inter-sites).

2<sup>ème</sup> journée : mise en place du parrainage + occasion de rencontrer les stands des partenaires et des services d'AMU (qui fête ses 10 ans).

## **5. Recherche et innovation**

- **Classement dossiers campagne accueil enseignants chercheurs invités 2023**

**Martine QUESSADA** : 3 candidatures cette année pour l'accueil des enseignants-chercheurs invités, classés par le laboratoire ADEF.

Il s'agit de défrayer les chercheurs qui vont venir en France sur leurs frais de transports et leurs frais d'hébergement.

**Pierre DESBIOLLES** : il y a une enveloppe ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : c'est généré au niveau d'AMU et il y a une demande qui passe par le laboratoire. Et dans la mesure où nous travaillons en étroite collaboration avec le laboratoire, nous avons validé ce classement.

**Martine QUESSADA** : on espère pouvoir faire financer les 3.

***Le classement des dossiers est adopté à l'unanimité.***

- **Bilan annuel des mobilités des étudiants et des enseignants**

**Alice DELSERIEYS** : il y a eu une augmentation significative des mobilités des étudiants, même si elle reste une proportion très faible de nos étudiants par rapport à d'autres composantes. La réforme, qui a placé le concours en fin de master, ainsi que l'engagement des enseignants et du pôle recherche et coopérations internationales ont permis cette augmentation. Il s'agit de mobilités de stages courts de 1 à 2 semaines.

Notre marge de progression concerne les mobilités d'étude, c'est-à-dire pour des étudiants qui passeraient un semestre ou une année d'étude à l'étranger.

La question du financement de ces mobilités reste une question ouverte.

**Pascale BRANDT-POMARES** : ce sujet sera remis à l'ODJ d'un prochain CI.

## **Questions diverses**

**En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 12h40.**

# ANNEXES

## Annexe 1 : Projets financés PPI Formation 2022



2

### Projets financés PPI Formation 2022

Projet	Montant	Nature de la dépense
<b>Avignon</b>		
Création salle de cours connectée (B203)	15600	matériel audiovisuel, informatique, mobilier mobile
Equipement salles de cours en réseau et audiovisuel (B101, 102, 103, 104 & 207)	7800	ordinateurs fixes, matériel audiovisuel
<b>Aix-en-Provence</b>		
Remplacement des ordinateurs salle musique	10500	ordinateurs fixes
Remise en état salles de cours (C102, 103, 104, 105 & G319)	21700	matériel audiovisuel
Total	55600	
Dotation	66668	
Solde	11068	

CI 13 juin 2022

## Annexe 2 : Partenariats – Bilan des conventions 2021-22

**3**

**Actions culturelles**

- Archives départementales du Vaucluse 
- Centre de développement chorégraphique national (CDCN) 
- AFMD 84 (délégation du Vaucluse des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) 
- Naturoptère (partenariat en cours de développement) 
- Ecole des Beaux-arts de Digne (partenariat en cours de développement) 

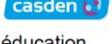
**4**

**Formation et numérique**

- Réseau Canopé 
- Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée (IESM) 
- Association pour l'Enseignement de la Langue d'Oc de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (AELOC) 
- Parc National des Calanques 
- Camp des Milles 
- Friche Belle de mai 
- Texas instrument 

**5**

**Partenaires sociaux et éditoriaux**

- MAIF 
- MGEN 
- CASDEN 
- Info presse éducation 
- Lire c'est partir 
- Editions Retz 
- Editions Bordas 
- Editions Hachette 
- Editions Magnard 

**6**

**Santé – Éducation à la santé**

- Comité Régional d'éducation pour la santé (CRES) PACA 
- Planning familial 13 

**7**

**Soutien scolaire**

- MECS Bois Fleuri 
- Fondation Olympique de Marseille
- Association Coup de pouce   

- AFEV, Energie Jeunes, PACQUAM ...

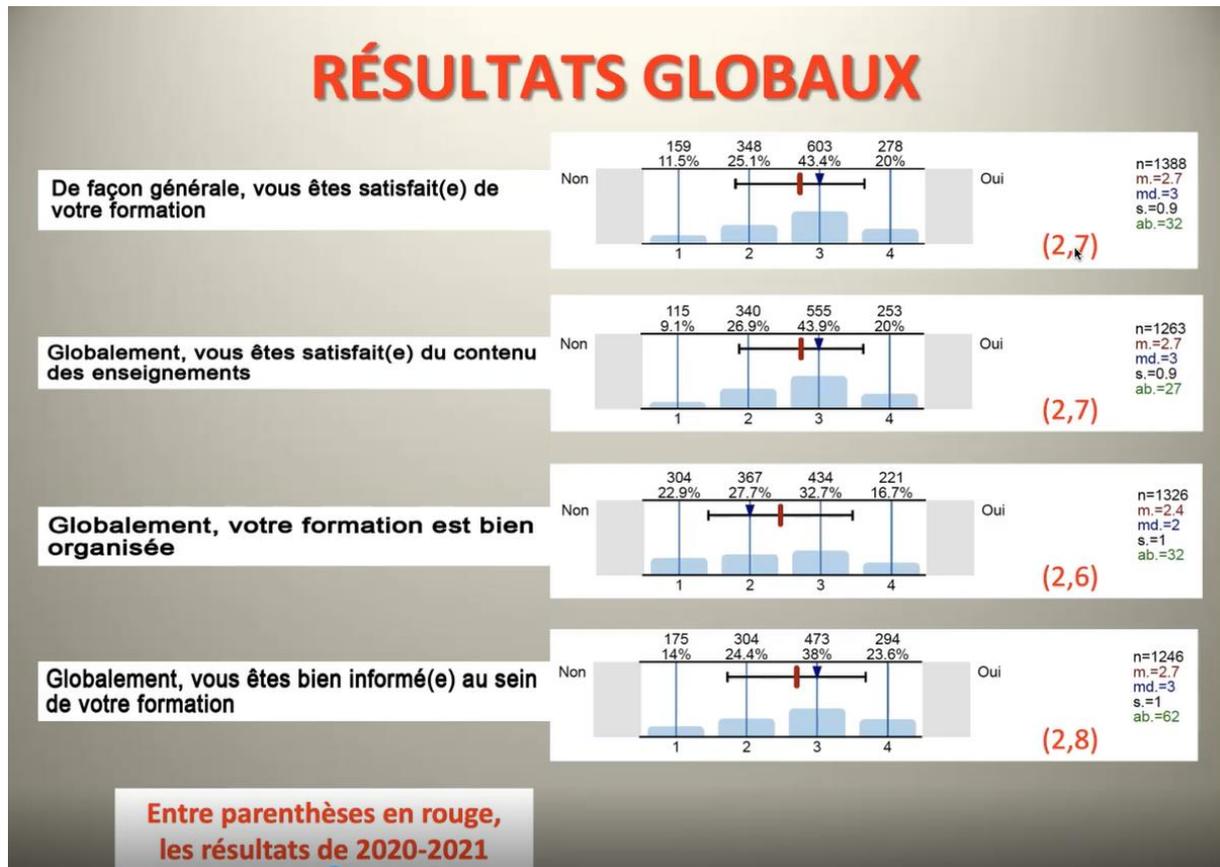
**8**

**International**

- Lycées français (Géorgie, Arménie, Ontario)
- Mobilités Erasmus : Luxembourg, Göteborg (en cours)
- National Institute of Education de Singapour
- CRFPE de Dakar
- OMEP – organisation mondiale pour l'éducation préscolaire

Merci pour votre attention

## Annexe 3 : OVE – Résultats globaux



Grille de lecture des résultats : chiffres sur la droite = en noir le nombre de réponses, en rouge la moyenne (de 1 à 4), en bleu la médiane, en noir l'écart-type, « ab » représente les étudiants qui ne sont pas allés au bout de la réponse.

Réponses possibles : 1 = NON ; 2 = plutôt NON ; 3 = plutôt OUI ; 4 = OUI

## Annexe 4 : Enseignements Hors Maquettes 2022/2023

### ENSEIGNEMENTS HORS MAQUETTES 2022/2023

Composante :	Inspé
Date du vote par le conseil de composante :	13-juin-22

Enseignements hors maquettes "classiques"		HETD	Nombre étudiants concernés	Observations
Indiquer l'intitulé de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique	Formations concernées			
Enseignements aux premiers secours	Etudiants se destinant au professorat des écoles Formateurs désireux de conserver leur certification SST (parcours Conception et Management de Formation en Hygiène et Sécurité et Développement : mention 4 Pratiques et Ingénierie de la Formation).	140,00	100,00	Délivrance du certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) équivalent au PSC 1 (prévention secouriste citoyen 1) qui est obligatoire pour présenter l'oral du concours de professorat des écoles. Obligation pour les formateurs d'effectuer 2 stages de 14 heures par an pour conserver la certification de formateurs SST nécessaire pour le parcours Conception et Management de Formation en Hygiène et Sécurité et Développement de la mention 4 du master MEEF. Ces enseignants interviennent aussi à la demande d'autres composantes ou dans la formation des BIATS.
Formations culturelles (chorales, manifestations culturelles)	Tous les parcours de Master	100,00	200,00	Le public des chorales sur chaque site de l'Inspé est composé d'étudiants volontaires de tous les parcours de master MEEF et sert de terrain pour la pratique encadrée des futurs professeurs d'éducation musicale et chant choral.
S/Total :				
Enseignements hors maquettes "Loi ORE"		HETD	Nombre étudiants concernés	Observations
Indiquer l'intitulé de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique	Indiquer les formations concernées			
S/Total :				
Enseignements hors maquettes "Amidex"		HETD	Nombre étudiants concernés	Observations
Indiquer l'intitulé de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique	Indiquer les formations concernées			
Parainage et mentoring des étudiants dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Master MEEF toutes mentions	250,00	2500,00	2 dispositifs sont mis en œuvre dans le cadre du projet AMPERIC : Accompagnement dans la mise en place d'un dispositif de parrainage des étudiants de 1ère année de master par ceux de seconde année. Mentoring des étudiants par des enseignants en lien avec des axes d'innovation en éducation et en formation des enseignants
S/Total :				
<b>TOTAL :</b>		<b>490,00 HETD</b>	<b>2 800 Etudiants</b>	

## Annexe 5 : Liste des aménagements proposés pour les épreuves d'examen des étudiants en situation de handicap

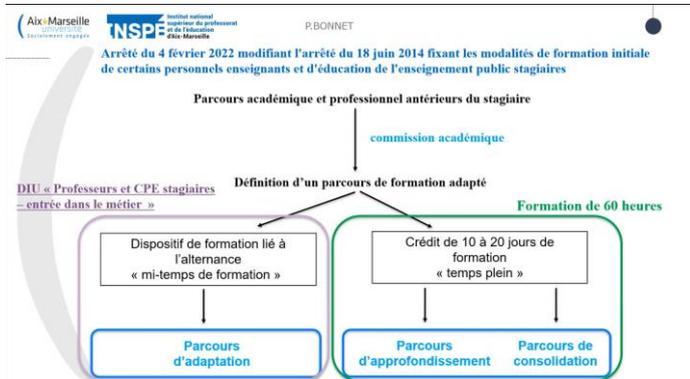
### 2.E Liste des aménagements proposés pour les épreuves d'examen des étudiants en situation de handicap.

En application du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap, il est arrêté la liste des aménagements suivants, applicables lors de leurs examens et concours :

- Temps majoré pour les épreuves écrites (1/3 temps)
- Temps majoré pour les épreuves orales (1/3 temps)
- Si préparation écrite des épreuves orales : temps majoré (1/3 temps)
- Secrétaire pour l'épreuve rédactionnelle et/ou QCM
- Prêt d'un ordinateur AMU non équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle
- Prêt d'un ordinateur AMU équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle
- Agrandissement A3 des sujets d'examen
- Transcription des sujets d'examen en braille
- Autorisation d'utiliser une trousse médicale
- Autorisation de sortir de la salle dans la limite du tiers-temps
- Autorisation de se restaurer et de s'hydrater
- Mise à disposition de matériel spécifique : .... (exemple : lampe, chaise)
- Autorisation port de matériel spécifique : .... (exemple : bouchons d'oreilles)
- Salle particulière
- Placement spécifique dans la salle : côté couloir ou fenêtre / 1er ou dernier rang / proche de la sortie.

Si l'étudiant souhaite demander d'autres aménagements, il suit la procédure habituelle, en prenant un rendez-vous auprès d'un médecin du SIUMPPS.

# Annexe 6 : Formation des fonctionnaires stagiaires DIU « Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier » - 2022-2023



**Création et de demande d'ouverture du DIU « Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier » dans l'offre de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille**

→ Document mis à disposition

**FICHE D'IDENTITÉ**

Page 1 sur 15

**ALERTES DE COHERENCE : 1**

- MAQUETTE ET ENSEIGNANTS : les totaux TD ne correspondent pas : TD rattachant (4444) > TD maquette (250).

Type de demande	Création
Diplôme	Professeurs et CPE stagiaires entrée dans le métier
Type de diplôme	DIU - Diplôme Interuniversitaire d'Université - 1er cycle (licence) volume horaire > 120h
Composante de rattachement	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
Département de formation principal	Sciences humaines et sociales
Département de formation secondaire	Psychopédagogie

Régimes d'inscriptions	Effectifs estimés	Insc. première	% Insc. première	Insc. seconde	Tarif proposé	Tarif global (€ *)
[X] Formation continue	480	480	100	0	0	69

**CONTENUS DE LA FORMATION ET TYPE D'ENSEIGNEMENTS**

Libellé de l'unité d'enseignement	Type	CM	TD	TP	Mat.	Vol. étu
Projets d'enseignements, enjeux éducatifs et accompagnement des élèves	UE	0	115	0		115 h
Pratique réflexive du métier et mise en situation professionnelle	UE	0	85	0		85 h
Environnements professionnels et activités de l'enseignant/CPE	UE	0	50	0		50 h
<b>TOTAL</b>		0	250	0	0	250 h

**CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

Page 12 sur 15

Autorisez-vous la compensation entre unités d'enseignement ? : NON

Autorisez-vous le redoublement ? : OUI

Si redoublement autorisé, permettez-vous la capitalisation d'unité d'enseignement ? : NON

Indiquez le nombre de sessions d'examen proposées : 1

Période de déroulement des examens : année universitaire

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

Libellé de l'unité d'enseignement	Note min. (1)	Nature	Organisation
Projets d'enseignements, enjeux éducatifs et accompagnement des élèves		Autre	Contrôle continu intégral
Pratique réflexive du métier et mise en situation professionnelle		Autre	Contrôle continu intégral
Environnements professionnels et activités de l'enseignant/CPE		Autre	Contrôle continu intégral

Contrôle continu intégral en prenant appui sur le référentiel de formation (attendus de formation)

→ En début d'année : nécessité d'un dispositif de positionnement / auto positionnement

→ Tout au long de l'année : suivi et accompagnement dans le développement des compétences

→ Le stagiaire devra ainsi mettre en avant la progression au travers de traces d'activité

**ANNEXE FINANCIÈRE**

Page 13 sur 15

**EFFECTIFS ESTIMÉS ET TARIFS**

Régimes d'inscriptions	Effectifs estimés	Insc. première	% Insc. première	Insc. seconde	Tarif global	Recette	% Tarif global	Tarif équivalent
Formation continue	480	480	100%	0,00	69,00	33 120,00	0,00%	1 593,33
<b>TOTAL</b>						33 120,00		

Estimation au regard des projets d'implantations des FSTG 2D par le ministère (295 mi-temps) + estimation des FSTG 1D

**HEURES D'ENSEIGNEMENTS**

CM	TD	TP	HE.TD	% Titulaire AMU	Volume étudiant
0	4444	0	4 444,00	32,49%	250
			Coût total en HETD	4 444,00	

Un premier travail de projection des heures et de répartition des groupes en fonction des besoins au regard des effectifs ci-dessus

## Annexe 7 : Tableau de classement et dossiers issus du laboratoire ADEF



Apprentissage | Didactique | Évaluation | Formation

Dossier de Candidature

Accueil de Scientifiques invités 2023

Laboratoire UR 4671 - ADEF

Classement	Nom des Enseignants chercheurs invités	Durée de la visite	Période d'accueil	Financement
1	Manon COTÉ	1 mois	1 <sup>er</sup> semestre	Per Diem
2	Raffaele SPIEZIA	1 mois	1 <sup>er</sup> semestre	Per Diem
3	Gabriela TEBET	1 mois	1 <sup>er</sup> semestre	Per Diem

Pr. Christine POPLIMONT

Directrice par Intérim  
UR 4671 ADEF

Christine POPLIMONT

Aix-Marseille Université  
ADEF- 52 avenue Escadrille Normandie Niemen – 13013 Marseille  
Tel. : 04-13-55-12-44

## Annexe 8 : L'international à l'Inspé : bilan des mobilités 2021-2022

### Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration

Des perspectives et améliorations à prévoir :

- Mise en place de journées d'accueil – information auprès des responsables de parcours
- Efforts pour mieux identifier les lieux de mobilités avec des partenariats en cours
- Fluidifier et simplifier certaines démarches administratives encore complexes

De nouveaux projets de mobilité pour 2022-2023:

- Accueil d'une nouvelle cohorte de personnel gabonais à l'Inspé
- Accueil de 5 étudiants étrangers (Suisse et Espagne) au 1<sup>er</sup> semestre au sein des parcours PE et EPS
- Départ en mobilité d'études Erasmus au premier semestre 2022 de 3 étudiantes PE (Espagne 1 année et Danemark 1 semestre) + 3 étudiants avec fort intérêt (Glasgow, Suisse, Danemark)

## Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration

De nouveaux accords de partenariats en cours afin de développer des lieux de stage pour les étudiants

- L'école française du Caucase (Tbilissi, Géorgie)
- Ecolés locales en Ontario
- CRFPE de Dakar (mention 1) et ENSETP de Dakar (mention 2 LP et sciences de l'ingénieur)
- NIE de Singapour...
  
- Poursuite du projet pilote avec l'Ontario:

9 inscriptions à l'Ordre des enseignants à ce jour

3 offres d'emploi acceptées par nos étudiants non lauréats